



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 5 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 5 février 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, Kim Dumais, directrice générale adjointe, Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, assistante-greffière.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 34-05-02-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 35-05-02-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE l'assistante-greffière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 36-05-02-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 2 février 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 3 155 362,03 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 37-05-02-24

DÉPÔT - ADJUDICATION PAR LE TRÉSORIER DU CONTRAT D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 925 000 \$

Le trésorier dépose l'adjudication du contrat d'émission d'obligations au montant de 7 925 000 \$ conformément à son pouvoir délégué par le Règlement général SH-1 et en conformité avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19).

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

D 38-05-02-24

DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par le directeur général, conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du *Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan*, pour l'embauche de Sarah Boisjoli à titre d'employée temporaire pour agir comme technicienne en documentation - volet animation et à l'embauche d'Hélène Beaudoin à titre d'employée temporaire pour agir comme commis-comptable - taxation, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

D 39-05-02-24

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - R 08-16-01-24

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'assistante-greffière dépose une copie du document modifié et du procès-verbal de correction relativement à la résolution R 08-16-01-24.

E 40-05-02-24

EMBAUCHES - CHAUFFEUR LÉGER ET JOURNALIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2023-80 et l'affichage externe SRH-2023-81;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain et de la performance organisationnelle;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Gabriel Piché et Yannick Massicotte au poste de chauffeur léger et journalier au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 41-05-02-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENTS - PROMESSES D'ACHAT - PREMIER HYDROGÈNE (QUÉBEC) S.A./ FIRST HYDROGEN (QUÉBEC) CORP.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de 2 promesses d'achat par Premier Hydrogène (Québec) S.A./ First Hydrogen (Québec) Corp., par la résolution E 167-15-05-23 adoptée lors de la séance tenue le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE Premier Hydrogène (Québec) S.A./ First Hydrogen (Québec) Corp. ne s'est toujours pas vu attribuer les blocs énergétiques nécessaires à la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Premier Hydrogène (Québec) S.A./ First Hydrogen (Québec) Corp. est tributaire de l'attribution par Hydro-Québec des blocs énergétiques nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE Premier Hydrogène (Québec) S.A./ First Hydrogen (Québec) Corp. souhaite prolonger de 6 mois le délai pour verser le deuxième dépôt ainsi que la durée de la période de vérification diligente et que la Ville est disposée à accepter;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

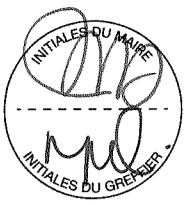
Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière, le greffier adjoint ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, les 2 amendements aux promesses d'achat permettant de prolonger de 6 mois le délai pour verser le deuxième dépôt ainsi que la durée de la période de vérification diligente dans les promesses d'achat signées avec Premier Hydrogène (Québec) S.A./ First Hydrogen (Québec) Corp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 42-05-02-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - PARTIE DU LOT 3 719 777 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MICHEL DUPONT ET HÉLÈNE VINCENT

CONSIDÉRANT QUE Michel Dupont et Hélène Vincent ont démontré à la Ville leur intérêt à louer une partie du lot 3 719 777 du cadastre du Québec, laquelle partie du lot appartient à la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière, le greffier adjoint ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le bail à intervenir avec Michel Dupont et Hélène Vincent pour la location d'une partie du lot 3 719 777 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Shawinigan, d'une superficie totale d'environ 493 mètres carrés afin de continuer à utiliser la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite déjà aménagée, le tout suivant les conditions générales suivantes:

- bail d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement par la suite à moins d'un avis contraire de l'une des parties;
- paiement d'un loyer de 150 \$ plus les taxes applicables pour la durée initiale, avec indexation annuelle de 2 % par la suite.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière, le greffier adjoint ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 43-05-02-24

EXERCICE DU DROIT D'OPTION - FOURNITURE ET LIVRAISON DE FILTRES DE CAMIONS

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture et la livraison de différents filtres tenus en inventaire pour l'entretien de la machinerie octroyé par la résolution E 34-06-02-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture et la livraison de différents filtres tenus en inventaire pour l'entretien de la machinerie, intervenu avec **Garage Robert inc.**, pour une période d'un an soit du 1er mars 2024 au 28 février 2025, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé majorés d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année 2023, pour les mois de janvier à décembre, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 44-05-02-24

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

MANDAT - UMQ - ACHAT REGROUPÉ D'HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'habits de combat pour pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des habits de combat dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes.

Que la Ville de Shawinigan confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2026 et visant l'achat d'habits de combat nécessaires pour ses activités.

Que la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés d'habits de combat.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Shawinigan s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

Que la Ville de Shawinigan confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2024.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Shawinigan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que la Ville de Shawinigan s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2026.

Que la Ville de Shawinigan procédera à l'achat des différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024.

Que la Ville de Shawinigan reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2024, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 45-05-02-24

VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de procéder à la vente à l'encan de véhicules usagés qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et dont la Ville doit se départir;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à vendre à l'encan les véhicules suivants :

- Mercedes Sprinter 2010 (unité 206);
- Nissan Leaf 2012 (unité 022).

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 46-05-02-24

MODIFICATION - RÉOLUTION E 364-30-10-23

CONSIDÉRANT la résolution E 364-30-10-23 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin que Roger Doucet soit le seul acheteur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 364-30-10-23 par la suppression des mots « et Nicole Doucet », soit au titre de la résolution, au préambule ainsi qu'aux 1er et 2e alinéa du dispositif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 35.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Président


Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière